EXPOSITION
NE LES LAISSEZ PAS LIRE !
POLEMIQUES ET LIVRES POUR ENFANTS

Ne les laissez pas lire !
Polémiques et livres pour enfants
BnF
17 septembre
1er décembre 2019

Bibliographie sélective
Septembre 2019



Du début du XXe siècle à nos jours, nombreux sont les livres pour enfants, albums, romans ou bandes dessinées qui ont été critiqués voire condamnés, pour des raisons religieuses, morales, idéologiques, psychologiques... La campagne initiée par l'abbé Bethléem contre les dangers des « illustrés » dans l'entre-deux guerres aboutit au vote de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, dans un climat de large consensus. Plus récemment, des livres pour enfants se sont invités dans le débat politique (*Tous à poil !* en 2014) et des contes de fées sont accusés de véhiculer des préjugés sexistes (*Le Petit chaperon rouge*, retiré d'une bibliothèque à Barcelone).

L'exposition présente une sélection d'ouvrages publiés au cours de cette période, assortis de citations explicitant les critiques qui leur sont adressées.
Dans ces discours d'adultes lecteurs de livres pour enfants apparaît une forte tension entre deux positions antagonistes. D'une part, les défenseurs d'une enfance à protéger : « Écrite et choisie par des adultes, la littérature enfantine échappe au jugement de ses jeunes consommateurs. Ces derniers que la loi protège contre les ouvrages de sexe et de violence, sont à la merci des "livres pour enfants" présumés inoffensifs, voire éducatifs. » (Françoise Dolto, dans *L'Express*, 1972). D'autre part, les tenants d'un discours de vérité et d'une exigence littéraire : «Ne craignons pas trop vite de traumatiser les enfants. Le danger est bien plus dans ce qui est faux, mièvre et ennuyeux, que dans ce qui est trop fort dans sa vérité.» (Geneviève Patte, *Laissez-les lire !*, 1978).

Cette bibliographie accompagne l'exposition *Ne les laissez pas lire !*, organisée par la BnF, du 17 septembre au 1er décembre 2019. Elle regroupe l'ensemble des livres présentés dans l'exposition, accompagnés de leur carton explicatif. Une seconde partie propose une sélection d'ouvrages de références pour approfondir le sujet.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS L'EXPOSITION

Les débuts de l'abbé Bethléem

Louis Bethléem (1869-1940), ordonné prêtre en 1894, bibliothécaire de l'évêché de Cambrai, publie à partir de 1904 *Romans à lire et romans à proscrire*. Ce guide de lecture classe les ouvrages de fiction en grandes catégories en fonction de leur degré de nocivité pour l'âme des lecteurs, plus particulièrement des femmes et des enfants. L'ouvrage, maintes fois réédité, rencontre un très grand succès. À tel point que l'abbé se lance dans une publication périodique : *Romans-Revue* qui devient *Revue des lectures*. L'abbé Béthléem conspue aussi bien les publications légères, vendues dans les kiosques, que le théâtre, le cinéma, ou les illustrés pour la jeunesse. Bête noire des surréalistes, il est reçu en 1912 par le Pape Pie X qui qualifie dans une encyclique son action d' « opus mirificum » (œuvre magnifique). Farouchement antisémite et xénophobe, il dénonce avec virulence la Société Parisienne d'Édition des frères Offenstadt (d'origine allemande) qualifiée d' « officine pornographique » ou Opera Mundi, l'agence de presse de Paul Winkler (d'origine hongroise) qui publie le Journal de Mickey.

Abbé Louis Bethléem
Romans à lire et romans à proscrire : essai de classification, au point de vue moral, des principaux romans et romanciers de notre époque, avec notes et indications pratiques. O. Masson, 1906 (3e édition)
Magasin – [8°NF 33312 (3)]
Gallica – [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k323556f]

Publié pour la première fois en 1904 à Cambrai, ce guide de lecture à destination des familles et des écoles catholiques devient rapidement un « bestseller ».

Le Pèlerin, 23 janvier 1927.
Magasin – [4-LC3-110]

À partir de la fin de l'année 1926, l'abbé Bethléem lacère publiquement les journaux « licencieux » vendus dans les kiosques parisiens, pour faire connaître son combat auprès de l'opinion.

Procès de l'abbé Bethléem, 16 mars 1927 [Photographie, Agence Rol]
Magasin – [EI-13 (1410) IFN-53174591]
Gallica – [http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b531745913]

Suite à ses lacérations de journaux dans les kiosques, l'abbé Bethléem est attaqué en justice. Il sera condamné à 11 francs d'amende.

Nadar
George Sand [Photographie].
Magasin – [RESERVE QB-370 (111)-FT 4 < Fol. 48 >]
Gallica – [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84247090]

Mise à *l'Index librorum prohibitum* par l'Église pour l'ensemble de son œuvre en 1863, George Sand fait nécessairement partie des auteurs « à proscrire » selon l'abbé Bethléem. On voit qu'il apprécie cependant ses qualités littéraires et « sauve » certaines de ses œuvres.

Buffalo Bill, le héros du Far-West, n°5. Paris : A. Eichler, 1907.
Magasin – [4-Y2-6208 (1-18)]
Gallica – [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114366s/f141.item]

L'Épatant : tous les jeudis pour toute la famille, n°9, 4 juin 1908.
Magasin – [4-JO-59]

L'Épatant et *Fillette*, publiés par les frères Offenstadt, sont des cibles privilégiées de l'abbé Bethléem.

Fillette, n°1, 21 octobre 1909.
Magasin – [JO-65276]

« De plus en plus, je suis douloureusement ému en présence du succès que font les catholiques à certains illustrés pour enfants. Les journaux sont malsains, criminels, répugnants et détraquants, dirigés par des Juifs, des Allemands et des pornographes. » (Abbé Bethléem, *Romans-Revue*, 1913)

La croisade contre les illustrés dans les années 1930

Conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, les archives de l'abbé Bethléem et de la *Revue des lectures* témoignent de la place qu'occupe cette revue dans le paysage culturel de l'entre-deux guerres. Selon l'historien Jean-Yves Mollier, elle est « une des références majeures en matière de lecture, de spectacle, mais surtout de prescription » (*La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XXe siècle*). Avec un maximum de 14 500 abonnés en 1931, elle est diffusée dans de nombreux pays, notamment en Belgique, au Québec et en Suisse. Dans la revue - mais aussi à travers conférences ; tracts, etc. -, l'abbé Béthléem intensifie sa croisade contre les illustrés pour la jeunesse et fustige en particulier les bandes dessinées américaines qui déferlent en France après l'arrivée du *Journal de Mickey* en 1934, mais aussi les journaux laïcs comme *Copain-cop*. Cette dénonciation des illustrés, accusés de favoriser la délinquance juvénile, est très largement partagée, jusque dans les milieux communistes. Ainsi, Georges Sadoul, rédacteur en chef de *Mon camarade*, publie en 1938 une brochure intitulée *Ce que lisent vos enfants*, où il analyse le marché de la presse enfantine et se pose en défenseur des intérêts des dessinateurs français.

Revue des lectures, 15 janvier 1935.
Magasin – [8-Z-17702]

« Pour nous, pères et mères, redoutable la question posée par nos filles : Puis-je lire ce livre? […] si le temps, les moyens, la compétence nous manquent, la *Revue des lectures* du célèbre et éminent abbé Bethléem, est là pour nous aider et nous dire tout ce qui doit être dit, pour passer au crible le plus sûr et le plus impartial la pâture qui peut ou doit être donnée à nos enfants. » (Noël Pinat, *La Croix des Hautes-Alpes*, 24 avril 1927)

Copain-cop : édité sous le patronage de l'Office central de la Coopération à l'Ecole et de la Ligue française de l'Enseignement, n°1, 1er octobre 1933.
Magasin – [4-JO-378]

« *Copain-cop* est le journal choisi, cautionné et propagé à la fois par les francs-maçons, par les socialistes et par les syndicats révolutionnaires, pour détruire chez nos enfants la foi chrétienne et l'amour de la patrie, et pour les soumettre au joug de la libre-pensée, du socialisme et de la Révolution. » (Abbé Bethléem, *Revue des lectures*, n°1, 15 décembre 1935)

Hurrah !, n°21, 23 octobre 1935.
Magasin – [FOL-JO-294]

« Un illustré dirigé par des Italiens, et qui semble destiné aux boys du Far-West : voilà ce que des étrangers offrent à notre jeunesse de France […]. Ce n'est pas immoral, c'est démoralisant, c'est à boycotter […]. » (Abbé Bethléem. *Revue des lectures*, mai 1936)

Le Journal de Mickey, n°1, 21 octobre 1934
Magasin – [FOL-JO-345]

« Fondé et dirigé par un Hongrois naturalisé, le Journal de Mickey a réussi, grâce à son titre et à sa publicité. En raison de son indigence intellectuelle et morale […] il doit être rigoureusement banni des familles et des œuvres catholiques. Respect aux enfants de France d'abord! » (Abbé Bethléem. *Revue des lectures*, mai 1936)

L'Intrépide, n°3, 5 juin 1910
Magasin – [4-JO-11606 (ARS)]

« Combien d'hommes sont morts sur les champs de bataille marocains ou dans les forêts congolaises pour avoir, enfants, admiré les belles images de *L'Intrépide* et du *Journal des voyages*? » (Georges Sadoul. *Ce que lisent vos enfants*, 1938)

La guerre et la genèse de la loi de 49

Pendant la deuxième guerre mondiale, la censure est rétablie. Certains journaux pour la jeunesse sont suspendus par l'occupant allemand ou par le secrétariat général à l'Information du régime de Vichy. (*La Croix* parle alors d'un « assainissement qui s'imposait »). La liste « Otto » (du nom de l'ambassadeur allemand Otto Abetz) vise également les auteurs juifs et les ouvrages « anti-allemands ».

Au lendemain de la guerre, la question de la jeunesse et de sa protection devient un enjeu majeur. Tous les acteurs (éducatifs, catholiques, communistes…) demandent un contrôle de la presse illustrée, pleine des « couleurs effrayantes » et des « dessins indécents » des bandes dessinées américaines et jugée responsable de la délinquance juvénile : Elsa Triolet prononce en 1949 un discours devant le congrès de l'Union des femmes françaises et Louis Pauwels publie dans *Combat* un article très virulent. Une exposition de la presse enfantine est organisée en 1948 à la Direction de la jeunesse et des sports, avec une documentation fournie par la Bibliothèque nationale.

L'abbé Bethléem, qui meurt en 1940, ne verra pas la réussite de son offensive d'avant-guerre contre la « démoralisation de la jeunesse » qui aboutit au vote de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, fruit d'un large consensus.

Alcide Lemoine
Histoire illustrée de la grande guerre, 1914-1918. Albin Michel, [1920].
Cet ouvrage figure dans la 3e édition de la « liste Otto » des « ouvrages littéraires non désirables en France » publiée le 10 mai 1943.

Jules Verne, couv. Dutriac
Les Cinq cent millions de la Bégum.. Hachette, 1923.
Magasin – [CNLJT-7851]
Quand le Français Sarrazin construit la ville utopique de France-Ville, l'Allemand Schultze édifie Stahlstadt (la ville de l'acier) et projette la destruction de France-Ville. Ce roman fait partie des ouvrages interdits par l'occupant allemand en 1942 (liste « Otto »).

Liste Otto : ouvrages retirés de la vente par les éditeurs ou interdits par les autorités allemandes, 1940
Désignée d'après le nom de l'ambassadeur d'Allemagne en France, Otto Abetz, cette liste connaît trois éditions de 1940 à 1943. Elle recense les titres et auteurs « juifs » ou « anti-allemands » interdits dans les librairies et les bibliothèques françaises.

Jumbo : le journal du Far-west, n° 38, 17 septembre 1941 et n° 40, 7 octobre 1939.
Magasin – [FOL-JO-4904]
Gallica – [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k978707j]
Gallica – [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9787811]
Les modifications introduites dans le journal n'empêcheront pas sa suspension par le régime de Vichy en septembre 1941. « Plutôt que d'essayer d'adapter les idées directrices exprimées souvent dans ses messages par le maréchal Pétain, ces publications préféraient se spécialiser dans des récits d'aventures, de rapts, développer dans leurs illustrations un mutisme de mauvais aloi. Ces excès […] ne pouvaient laisser insensibles les éducateurs dont la voix vient d'être entendue par le secrétariat général de l'Information » (Marcel Gabilly, *La Croix*, 14-15 septembre 1941)

Le Journal de Spirou, n°35, 2 septembre 1943.
Magasin – [FOL-JO-2010]
Dernier numéro publié avant son interdiction par l'occupant allemand.

« Spirou cessera provisoirement de paraitre après la mise en vente du présent numéro, l'autorisation nécessaire lui ayant été refusée. Nos lecteurs se souviendront de nos efforts pour continuer à les distraire, et ils resteront fidèles à Spirou, leur ami de toujours qui ne les oublie pas. » (Avis publié dans *Le Journal de Spirou*, 2 septembre 1943)

Combat : de la Résistance à la Révolution, n°1082, 30 décembre 1947.
Magasin – [RES-G-1470 (68)]

« On m'avait dit, depuis longtemps, que la plupart de ces journaux sont bien tristes à voir. On m'avait mal renseigné. Ils sont ignobles […]. J'ai les yeux broyés. » (Louis Pauwels, *Combat*, 30 décembre 1947)

Ne laissons pas corrompre notre jeunesse. Comité de défense de la presse et de la littérature pour la jeunesse, [1950]
Magasin – [CNLJT-2563]

Cette brochure est publiée à l'issue d'un congrès de l'Union des femmes françaises à Marseille en juin 1949, fédération issue de la Résistance et proche des communistes.
« Nous demandons que nos librairies soient débarrassées des publications immondes dont nous abreuve l'Amérique, qui risquent de ternir la fraîcheur et la pureté de notre jeunesse. » (*Manifeste de l'Union des femmes françaises*, juin 1949)

Youmbo magazine, n°29, 1949.
Magasin – [4-JO-65154]

« La sexualité et le sadisme, qui s'expriment dans des dessins indécents et suggestifs (femmes déshabillées, provocantes, attitudes lascives) qui obsèdent le cerveau de l'adolescent […]. Tout cela se retrouve dans les *Tarzan, Donald, Super-Boy, Youmbo, Zorro*, etc. » (*Ne laissons pas corrompre notre jeunesse*, [1950])

Journal officiel de la république française : Lois et décrets, n°169, 18-19 juillet 1949.
Magasin – [Fol-Lc2-3190]

Aboutissement des campagnes menées dans les années 1930 et l'immédiat après-guerre, victoire posthume de l'abbé Bethléem (mort en 1940), la loi sur les publications destinées à la jeunesse est adoptée en juillet 1949, par 482 voix contre 181.
« Art.2 - Les publications visées à l'article 1er de doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse. » (*Loi n°49-956 sur les publications destinées à la jeunesse*)

Les premiers pas de la commission de surveillance

La loi du 16 juillet 1949 instaure une « commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence », chargée d'examiner les livres et revues après leur parution. Elle est composée d'une trentaine de membres représentant les ministères concernés, les associations familiales, les mouvements de jeunesse ainsi que des représentants des auteurs et des éditeurs.

Lors de sa séance inaugurale, le 2 mars 1950, le garde des sceaux René Mayer prononce un discours de modération : « […] vous vous attacherez à ne pas créer des conditions telles que ne puisse vivre une presse enfantine indépendante de toute considération politique ou confessionnelle. La disparition de cette presse aurait pour conséquence d'entraîner les jeunes à la lecture de la presse périodique hebdomadaire s'adressant aux adultes, ce qui n'est pas le but de la loi. […] ».

De fait, le seul éditeur de publications pour la jeunesse poursuivi au titre de la loi est Pierre Mouchot, en 1961. En dehors de la voie judiciaire, dans laquelle elle est donc peu suivie par le ministère de la Justice, la commission dispose d'un arsenal de mesures qui vont de la simple recommandation à l'éditeur à la mise en demeure (retrait de tous les exemplaires invendus des points de vente).

Fantax, n°39, 1949.
Magasin – [8-JO-12738]

À partir de 1946, Pierre Mouchot alias Chott publie *Fantax, les aventures du « gentleman fantôme »*. Malgré son succès, il décide d'arrêter la série en 1949, craignant des difficultés avec la loi qui vient d'être votée le 16 juillet.

Sciuscia, n°1, 1949.
Magasin – [8-JO-10352]

Ce titre fera l'objet de plusieurs mises en demeure de la commission.

« Une atmosphère de misère, de calamités, particulièrement débilitantes et démoralisantes dans laquelle évoluent des enfants malheureux, isolés et maltraités ou séquestrés par des adultes tous malhonnêtes ou assassins. » (*P.V. de la séance de la commission du 27 juin 1951*)

Casse-cou, n°7, 1949.

Casse-cou reçut quatre avertissements successifs de la commission entre mars et juin 1950.

Lee Falk, Ray Moore.
Le Fantôme du Bengale, n°7, 1949.

En 1951, la commission de surveillance demande l'interdiction de ce titre : « Aspect satanique du Fantôme, revêtu d'un maillot collant rouge, personnage féminin aux attributs équivoques, visages crispés aux traits empreints de bestialité, scènes de violence et de banditisme, invraisemblances choquantes. » (*P.V. de la séance de la commission du 27 juin 1951*)

Tarzan, n°293, 3 mai 1952.
Magasin – [FOL-JO-4454]

Tiré à 220 000 exemplaires, le journal publié par Cino del Duca est interrompu en 1952. Il se voit retirer son certificat de parution par la C.P.P.P. (Commission paritaire des papiers de presse), en vertu des rapports négatifs de la commission de surveillance.

« Le journal pilote de la mauvaise presse pour enfants. Consacré à l'exaltation de qualités physiques extraordinaires d'un "surhomme", cet illustré est un "prototype" qui influence plus ou moins directement les autres publications pour enfants. » (Raoul Dubois, dirigeant des Francs et Franches Camarades, membre de la commission de surveillance)

Big –Bill le casseur, n°3, 1947.
Magasin – [4-JO-11289]

Pierre Mouchot est le seul éditeur condamné au titre de l'art.2 de la loi de 1949, à l'issue d'un procès-fleuve qui s'achève en 1961 et met fin à sa carrière.

« Sous les inculpations d'avoir à Lyon, dans le courant des années 1950 et 1954, comme éditeur et comme auteur, édité et publié des publications intitulées *Le Casseur*, *Big Bill le casseur et P'tit Gars* […] comportant des illustrations, récits, […] présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol […], délits prévus et réprimés par les articles 2, 7 et 11 de la loi du 16 juillet 1949. » (*Extrait du renvoi devant le tribunal de police correctionnelle de Pierre Mouchot, 6 octobre 1954*)

Mandrake, n°17, 1962.
Magasin – [8-JO-14169]

« Le héros s'en remet, pour vaincre, à l'hypnotisme ou à la magie et ces péripéties extravagantes, aux constituantes hallucinatoires ou effrayantes, sont finalement de nature à "démoraliser" la jeunesse. » (M. Gaultier, représentant de l'Union nationale des associations familiales, 10 octobre 1963)

Les éditeurs belges face à la loi de 49 : le cas Dupuis

Par son article 13, la loi du 16 juillet 1949 instaure un régime particulier pour les publications étrangères (principalement américaines, belges et italiennes). Avant importation, ces dernières sont soumises pour avis à la commission de surveillance, qui peut décider de leur interdiction. Cette procédure a une incidence particulière sur le journal *Spirou* et les éditions Dupuis, dont sept albums sont interdits d'importation au cours de la seule année 1954. En pleine guerre froide, les motifs d'interdiction ne sont pas toujours explicités. Ils peuvent être moraux ou pédagogiques, mais aussi politiques ou simplement protectionnistes. Ainsi, les premiers albums publiés pour la France présentent souvent des différences avec la version prépubliée dans *Spirou*. Les éditions Dupuis mettent progressivement en place une stratégie d'autocensure pour anticiper les critiques de la commission et éviter les interdictions d'importation.

Spirou, n°565, 10 février 1949.

On trouve dans ce numéro le dernier épisode de Tarzan publié dans le journal *Spirou*. La commission de surveillance instaurée par la loi du 16 juillet 1949 est particulièrement hostile à ce personnage, incarné ici par le grand dessinateur américain Burne Hogarth.

Sirius
L'ennemi sous la mer (*L'Épervier bleu*, 5). Dupuis, 1952
Magasin – [KA-153 (5)-4 (Estampes)]

Suite à plusieurs avis défavorables à l'importation émis par la commission à l'encontre des albums de *L'Épervier bleu*, Charles Dupuis demande à Sirius d'arrêter sa série après le numéro 8 pour ne pas risquer de nouvelles interdictions et mettre en danger le journal.

Roba
Tel Boule tel Bill (Boule et Bill, 1). Dupuis, 2008.
Magasin – [CL ROB b 1]

Le gag de Bill entortillant ses oreilles a été retiré de la première édition française de l'album *60 gags de Boule et Bill n°2*, publiée en 1964. Il réapparait dans les éditions postérieures à partir de 1979.

« J'ai eu des ennuis avec Boule et Bill et je n'ai jamais compris vraiment pourquoi. Bill se transforme de lui-même en hélicoptère, entortillant ses oreilles pour les faire tourner comme des hélices. Aussitôt on m'accuse de le torturer et on redoute l'exemple néfaste sur les enfants. Moi! Tortionnaire d'animaux! » (Roba dans *Cahiers de la Bande dessinée*, Glénat, 1972)

Spirou, n°1210, 22 juin 1961.
Magasin – [4° JO 4865]

Les premières cases de *Billy the kid*, 33e histoire de Lucky Luke, seront supprimées pour la première publication française en album.

« Les Français ont créé cette fameuse loi pour éviter l'importation trop importante de B.D. étrangères (ce qui était dessiné en France, à l'époque, était particulièrement mauvais). La commission de censure exerce son droit non seulement au nom de la moralité mais aussi du bon goût, ce qui est très grave parce que, dès lors, on peut faire ce que l'on veut. » (Morris dans Cahiers de la bande dessinée, Glénat, 1980)

Jijé
La route de Coronado (Jerry Spring, 2). Dupuis, 1962.
Magasin – [EL 4-Y-93]
Jerry Spring : l'intégrale en noir et blanc. Dupuis, 2011.
Magasin – [FOL - CNLJ – 3298]

Dans la première édition française en album, la scène de combat à mains nues entre Pancho et un indien armé d'un couteau est retouchée à la demande de la commission, qui autorise la parution de cette version remaniée. L'édition publiée en 2011 par Dupuis, en noir et blanc, réintègre les planches originales.

Maurice Tillieux
Popaïne et vieux tableaux (Une enquête de Gil Jourdan, 2). Dupuis, 1959.

« Ils m'ont dit : "on ne peut pas mettre 'popaïne' dans une bande dessinée, c'est un stupéfiant." Il a fallu que je leur réponde que cela n'existait pas et que j'avais inventé le mot exprès pour ne pas avoir de problème de censure! » (Maurice Tillieux dans *Gil Jourdan : l'intégrale t.1.* Dupuis, 2009)

Jean-Michel Charlier, Victor Hubinon
Ciel de Corée (Les aventures de Buck Danny, 11). Dupuis, 1954.
Magasin – [2011-332797]

« On m'a soutenu que Buck Danny en Corée c'était de la politique et qu'il était indécent de voir cela dans un journal pour jeunes. C'était l'époque ou *Fils de Chine* de Gillon paraissait dans Vaillant, qui était un organe communiste. J'ai donc rétorqué que je ne faisais pas plus de politique que dans *Fils de Chine*,[...] Ce à quoi on m'a opposé [...] qu'il n'était pas question de tolérer dans un journal étanger ce qui était toléré dans un journal français. » (Jean-Michel Charlier dans *Cahiers de la bande dessinée* n°37, Glénat)

Peyo
Les Aventures de Johan, 2 : *Le maître de Roucybeuf*. Dupuis, 1954.
Magasin – [KA-202 (2)-4 (EST)]

Lors de sa séance du 16 décembre 1954, la Commission donne un avis défavorable à l'importation (non motivé), suivant la proposition de l'abbé Jannot, représentant le personnel de l'enseignement privé. L'interdiction est levée à la séance suivante après réclamation de l'éditeur.

Mai 68. Ces livres qui dérangent

Après Mai 68, un bouleversement s'opère dans le monde des livres pour enfants. Les auteurs et éditeurs y abordent des sujets nouveaux, osent de nouvelles formes graphiques et s'aventurent sur des terrains inexplorés.

Les héros sont moins sages, et pas toujours punis, comme chez Maurice Sendak ou Tomi Ungerer. Les petites filles se rebellent à travers la collection pour la jeunesse créée par les nouvelles éditions des femmes « Du côté des petites filles ». L'éducation sexuelle se libère, jusque dans le journal *Okapi* qui accueille certains de ces nouveaux illustrateurs. Le collectif « Pour un autre merveilleux » donne naissance aux éditions du Sourire qui mord et François Ruy-Vidal s'associe avec l'américain Harlin Quist pour proposer des albums radicaux, marqués par l'esthétique psychédélique.

En 1972, François Ruy-Vidal affirme : « Il n'y a pas de couleurs pour enfants, mais il y a les couleurs. Il n'y a pas de graphisme pour enfants, mais il y a le graphisme. [...] Il n'y a pas de littérature pour enfants, il y a la Littérature. » Emblématique d'une nouvelle approche de l'enfance et du livre pour enfants, cette position s'oppose en tous points à celle de Françoise Dolto : « Mon point de vue ne peut être strictement esthétique et littéraire. Les enfants sont déjà tellement sollicités en tant que consommateurs par la société, sans se préoccuper de leur développement, qu'il faut bien une voix pour crier danger. »

Bo Dan Andersen, Jesper Jensen, Sören Hansen
Le petit livre rouge des écoliers et des lycéens. Maspero, 1971.
Magasin – [16-Z-9370]

Écrit par deux enseignants et un psychologue danois, ce petit manuel d'insurrection est traduit... et interdit dans plusieurs pays européens, dont la France, par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

« Tous les adultes sont des tigres de papier. [...] Un tigre, ça fait très peur. Mais s'il est en papier, il ne bouffera personne. Vous surestimez beaucoup le pouvoir des adultes et vous ne vous rendez pas compte de tout ce que vous pouvez faire et obtenir par vous-mêmes. » (Extrait de la préface)

Maurice Sendak
Max et les maximonstres. L'école des loisirs, 1988.
Magasin – [FOL-CNLJA-5964]

Publié pour la première fois en 1967 par Robert Delpire, le premier album de Maurice Sendak traduit en français témoigne d'une manière radicalement nouvelle de faire des livres pour enfants, dans le fond comme dans la forme.

« En France, les monstres de *Max et les maximonstres*, les enfants nus de *Cuisine de nuit* et de *Fly by night*, les crottes de chien dessinées sur le plancher d'*Un si joli petit chien* scandalisent encore […] Des bibliothèques refusent les livres [de Maurice Sendak] ; des parents lui écrivent des lettres incendiaires. » (Catherine Chaine, *Le Monde*, 8 juin 1980)

Tomi Ungerer. *Le géant de Zeralda*. L'École des loisirs, 1971.
Magasin – [EL FOL-Y-158]

« Responsable à L'école des loisirs, Jean Delas raconte volontiers cette réflexion entendue à propos d'un album d'Ungerer : "non, maman, n'achète pas ce livre, il va faire peur à grand-mère." Des adultes effarouchés par l'iconoclastie d'Ungerer, il y en eut beaucoup. » (Bernard Epin. *Les Livres de vos enfants, parlons-en !* Editions Messidor-La Farandole, 1985)

Nella Bosnia, Adela Turin
Rose Bombonne. Éditions des femmes, 1975 (Du côté des petites filles).
Magasin – [FOL-CNLJA-2020]

Dans un monde où les petites éléphantes sont parquées pour devenir roses et bien élevées, la petite Rose devient grise et libre. Premier album pour enfants ouvertement féministe.

« Notre projet serait de publier tout le refoulé, le censuré, le renvoyé des maisons d'édition bourgeoises. » (Conférence de presse pour le lancement des éditions des femmes, 17 avril 1974)

Agnès Rosenstiehl
Les filles. Éditions des femmes, 1976 (Du côté des petites filles).
Magasin – [8-CNLJA-5152]

« Quand le livre est sorti, personne n'a bronché. On était après Mai 68, dans un climat de liberté énorme. Aujourd'hui, c'est un peu moins le cas, on est plus pudibond. » (Agnès Rosenstiehl, dans *Télérama*, 19 janvier 2019)

Heinrich Hoffmann. *Pierre l'Ébouriffé, joyeuses histoires et images drôlatiques pour les enfants de 3 à 6 ans*. Hachette, 1866.
Magasin – [NUMM-318635]

En 1971, Claude Lapointe publie aux éditions Harlin Quist/Ruy Vidal une nouvelle version de cet album classique et controversé, écrit par un médecin allemand en 1836.

« Quel cheminement ces images feront-elles au cours des ans? Ne vont-elles pas inspirer des actes ? Comment réagira l'enfant après avoir eu entre les mains ce code du petit bourreau ? […] Je n'oserais donc pas assumer la responsabilité de produire des ouvrages de ce style destinés aux tout jeunes. » (François Faucher, éditions du Père Castor dans *Les exigences de l'image*, Magnard, 1973)

Françoise Dolto. « Littérature enfantine : attention danger », *L'Express*, 11 décembre 1972.

La psychanalyste réagit à l'envoi par François Ruy-Vidal, jeune éditeur d'avant-garde, d'un ensemble d'albums qu'il vient de publier, parmi lesquels *Gertrude et la sirène*, *Théo la terreur*, *Sur la fenêtre le géranium vient de mourir…*

« S'agit-il, ici, d'une entreprise consciente de « génocide » subtil au niveau de l'imaginaire, en sapant les forces vives d'une certaine classe d'enfants ? […] C'est une responsabilité d'éducateur que d'écrire pour les enfants, c'est une responsabilité d'adulte à leur égard. Il ne s'agit pas, pour la « classe » adulte de se défouler sur la génération suivante en exploitant l'angoisse de la « classe » enfantine. » (Françoise Dolto, décembre 1972)

Okapi, n°56, mars 1974.
Magasin – [4-JO-27920]

De février à mai 1974, la revue propose quatre dossiers documentaires consacrés au corps humain et à la naissance.

« Ta sexualité imprègne ton corps et ton esprit. Elle fait partie de cet élan vital qui te pousse à connaître les autres, à explorer le monde, à créer des œuvres d'art… »

« Où Grabote et Léonidas assistent à une étrange cérémonie », *Okapi*, nº 62, juin 1974

Nicole Claveloux publie cette planche après avoir entendu parler d'un autodafé du numéro 56 d'*Okapi* « Mon corps vivant », dans sa ville natale de Saint-Étienne.

Écrits pour nuire **: l'offensive de Marie-Claude Monchaux**

En 1985, Marie-Claude Monchaux, auteur et illustratrice de livres pour enfants, publie *Écrits pour nuire*, pamphlet contre « la gangrène de la Subversion » qui se répandrait, à l'insu des parents, dans les livres pour enfants et les bibliothèques. Ce guide de lecture, qui n'est pas sans rappeler les *Romans à lire, romans à proscrire* de l'abbé Bethléem, se divise en chapitres tels que : « l'initiation à une vie sexuelle précoce » ; « déstabiliser la famille » ; « détruire la nation »… Sont visés plus particulièrement certains livres d'auteurs américains (Robert Cormier), allemands (Hans-Peter Richter), suédois (Anna-Greta Winberg) ou bien issus de la nouvelle génération des années 1970 comme Agnès Rosenstiehl ou Christian Bruel.

L'ouvrage est relayé dans les médias (éditorial du *Figaro* en 1985, *Minute*…) et bénéficie de l'activisme de l'auteur qui multiplie conférences et envois de courriers, en particulier à la *Revue des livres pour enfants* considérée comme l'épicentre de la subversion. À Paris ou à Montfermeil, des élus s'inspirent du livre de Marie-Claude Monchaux pour contrôler les acquisitions des bibliothèques municipales et parfois retirer des livres « indésirables ». Les associations de bibliothécaires se mobilisent contre ces actes de censure et de mise en cause de leurs valeurs professionnelles.

Marie-Claude Monchaux
Écrits pour nuire : littérature enfantine et subversion. Union nationale inter-universitaire, 1985.
Magasin – [CNLJR-3656]

« O! papas, mamans naïfs. Vous êtes contents d'avoir un chérubin grand emprunteur de bouquins de son âge. Mon amie vous révèle que, le nez sur les pages, il tête goulûment le dégoût du foyer, la haine sociale, le mépris de l'ordre et la passion de l'insurgé. » (Editorial de Louis Pauwels, *Le Figaro*, 24 mai 1985)

Hans-Peter Richter
Mon ami Frédéric. Desclée de Brouwer, 1963.
Magasin – [8-CNLJF-40727]

« Dans beaucoup de classes, on fait lire aux enfants *Mon ami Frédéric* […] et que l'on aille pas croire que je désire cacher aux écoliers la réalité des camps nazis! Mais *Mon ami Frédéric* est un livre que je n'aime pas. Il se termine sur un total désespoir. » (Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

Robert Cormier
La guerre des chocolats. L'Ecole des loisirs, 1986.
Magasin – [El. 8° Y 12077 (31)]

« […] les passages à tabac, la violence gratuite, […], la rage impuissante devant l'adulte, la crainte névrotique de la sexualité adolescente - voilà ce qu'est un livre de Robert Cormier. » (Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

« Les enfants ne cessent de me dire : "Je ne sais pas comment vous faites, mais c'est nous dans le livre." Voilà le genre de réaction que je n'accepte pas de sacrifier à quelque censeur. » (Robert Cormier dans *La Revue des livres pour enfants*, n°109, été 1986)

Christian Bruel
Histoire de Julie qui avait une ombre de garçon. Ill. Anne Bozellec. Les livres du sourire qui mord, 1976.
Magasin – [8-CNLJA-22241]

« Il y a dans ce petit album des choses belles et fascinantes. Une atmosphère particulière, d'une intensité remarquable se dégage des étonnants dessins […]. Aucun n'est indifférent, mais certains contiennent de véritables explosifs. » (Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

Susie Morgenstern
La sixième. L'Ecole des loisirs, 1984.
Magasin – [8-CNLJF-16023]

« Pour une enfant de sixième, elle a tout de même un vocabulaire assez succinct. Il est vrai que ce n'est pas une enfant follement intelligente. Le livre non plus. » (Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

Anna-Greta Winberg
Ce jeudi d'octobre. Editions de l'amitié, 1976.
Magasin – [8-CNLJF-24662]

« Papa et maman ne s'entendent plus, ils divorcent, papa prend une maîtresse, maman prend des amants. Oh! En finira-t-on? » (Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

Lionel Koechlin
Mémoires d'un colonel jardinier. Flammarion, 1973.
Magasin – [FOL-CNLJA-2155]

« J'ai vu des enfants […] éclater de rire devant cet album en s'écriant : "C'est le Général de Gaulle! T'as vu!" […] L'armée, la police, les gendarmes : le grand sujet d'hilarité de la France des livres d'enfant depuis 1968. »
(Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*)

« Cet album traite avec drôlerie un thème très actuel : l'armée et le militarisme. » (Paul Lidsky, *Bulletin d'analyses de livres pour enfants*, n°35, 1974)

Dans les bibliothèques, à l'école

Les bibliothèques, écoles et centres de loisirs, en tant que lieux publics, sont particulièrement exposés aux critiques à l'égard des livres pour enfants. Ils sont soumis aux pressions des publics (adultes) et des tutelles (en particulier à l'occasion d'une alternance électorale, comme dans les villes administrées par le Front national dans les années 1990). Selon les cas, les livres incriminés sont marqués d'une pastille les réservant aux « lecteurs avertis », rangés en hauteur hors de portée des plus jeunes ou déplacés en section adulte. La censure peut aussi s'exercer au moment du choix des livres à acquérir ou entraîner le retrait d'ouvrages des collections. Pour les auteurs, les pressions se manifestent dans l'annulation de visites de classe ou le retrait d'un titre d'un prix littéraire. Depuis les années 1980, les associations de bibliothécaires et les professionnels du livre ont régulièrement pris position contre ces tentatives, réussies ou non, de censure des lectures enfantines.

Louis Pergaud
La Guerre des boutons. , Ill. Joseph Hémard*.* Éditions de la Mappemonde, 1947.
Magasin – [8-Y2-27090]

« Vers 1950 […] l'institutrice qui s'occupait du dépôt nous dit : "Oh! la, la, il y a un livre qui a fait scandale." […] Nous avons donc mis une pastille, et […] le livre s'est trouvé dans la caisse de dépôt de la commune voisine […] Le dépositaire qui était également une institutrice nous dit : "Mais quelle idée! Vous avez mis une pastille à *La Guerre des boutons*? Les gens n'ont pas compris." » (Témoignage recueilli dans *Censure et bibliothèques au XXe siècle*. Cercle de la librairie, 1989)

Renvoyons la censure, n°0 hors-série, mai 1989.
Magasin – [4-JO-57672]

Publication du collectif créé en réaction à l'intervention des municipalités de Montfermeil et Paris dans leurs bibliothèques pour la jeunesse, dans la lignée des écrits de Marie-Pierre Monchaux.

« Des auteurs sont calomniés, des éditeurs attaqués, des bibliothécaires, des enseignants, des libraires sont discrédités. À Montfermeil et ailleurs, des livres sont retirés des bibliothèques. […]Nous défendons ce qui est attaqué : la littérature, la lecture, la circulation des idées, les libertés. » (Manifeste du collectif « Renvoyons la censure », 1986)

Azouz Begag
Les voleurs d'écriture. Ill. Catherine Louis. Seuil, 1990.
Magasin – [8-CNLJF-1565]

L'histoire d'un jeune garçon, désorienté après la mort de son père, qui se lance dans le cambriolage...d'une bibliothèque. En juin 1992, la rencontre prévue avec l'auteur dans une école de Toulouse est annulée à la demande de l'inspecteur d'académie.

« Ces petits voleurs, c'était une accroche spéciale pour les enfants de ZEP […] Je voudrais, moi, par tous les moyens, faire entrer le livre là où il n'entre jamais […] Il faut parler de tout, ou alors de rien! […] Pour que les enfants s'ouvrent au monde extérieur, il leur faut le maximum d'informations, pas seulement celles de leurs parents. » (Azouz Begag dans *Télérama*, décembre 1992)

François Roca
Solinke du grand fleuve. Albin Michel (Contes d'hier et d'aujourd'hui), 1996.
Magasin – [FOL-CNLJF-1223]

Après la victoire du Front national aux élections municipales à Orange, les listes d'acquisition de la bibliothèque municipale sont expurgées par la mairie. Ce livre fait partie des acquisitions refusées d'après le témoignage de Micheline Verger, ancienne bibliothécaire jeunesse à Orange.

« Madame Verger m'accuse de n'avoir pas voulu qu'elle achète un livre sur le prophète Élie ainsi qu'un ouvrage sur un griot africain. Bon… et après? […] Il faut savoir que Madame Verger est une acharnée d'une littérature qu'on pourrait qualifier de "tropicale" ». (A.Y. Beck, directeur de la communication de la mairie d'Orange, février 1997)

Robert Gaillot
Momo Palestine. Grandir, 2002.
Magasin – [8-CNLJD-19922]

Sous la pression de plusieurs habitants de la commune, le maire de Vence décide en 2006 de retirer des rayons de la bibliothèque municipale cet album bilingue qui raconte l'Intifada du point de vue d'un enfant palestinien.

« Le lecteur avisé découvre sous ce livre un tract antisémite déguisé qui menace la paix sociale. » (Pierre Marchou, maire (UMP) de Vence, dans *Nice matin*, octobre 2006)

Ophélie Texier
Jean a deux mamans. L'Ecole des loisirs – Loulou & Cie, 2004.
Magasin – [8-CNLJA-20978]

« L'éditeur n'aurait-il pas dû préciser que c'est un livre avec avis parental? Imaginez que des homosexuels voient leur enfant choisir un livre nazi dans une bibliothèque jeunesse! Vous trouveriez cela normal? » (Edwige Antier, dans *Têtu*, février 2006)

Claire-Lise Marguier
Le faire ou mourir. Rouergue, 2011 (doado)
Magasin – [8-CNLJ-8348]

« Une polémique s'est instaurée autour de ce livre, notamment dans les médias et dans certaines associations, qui l'accusaient de faire l'apologie de la scarification. [...]. 9 des 17 responsables des établissements participant au prix nous ont laissé le choix entre retirer le livre de la liste ou les voir quitter le prix suite à cette polémique. »
François Annycke, coordonnateur de l'association "Colères du présent", dans *Lecture jeunesse*, automne 2015

Katy Couprie
Dictionnaire fou du corps. Thierry Magnier, 2012.
Magasin – [FOL-CNLJ-6050]

Le 7 octobre 2016, une circulaire de la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris demande le retrait des espaces lecture des centres de loisirs de deux livres « *comportant des vignettes qui peuvent choquer de jeunes enfants ou leurs parents* » : le *Dictionnaire fou du corps* et *Beta, civilisations*. Cette décision suscite l'indignation de l'éditeur et des manifestations de soutien dans les medias.

« Cet ouvrage, c'est un des fleurons de mon catalogue : il exprime tout ce que je veux réaliser en littérature jeunesse. [...] Les auteurs finiront par ne pas aller au bout de leurs projets. Et je refuse que l'on en arrive là : en France, il ne peut pas être question d'accepter la moindre censure. Ou alors, on ferme le Louvre, on refuse aux enfants la lecture du Larousse médical, on leur interdit l'accès aux librairies. » (Thierry Magnier, éditeur, dans *Actualitté*, octobre 2016)

Jens Harder
Beta… civilisations – Volume I. Actes sud-L'an 2, 2014.
Magasin – [2014-36294]

« [L'auteur] organise un kaléidoscope d'images empruntées aux sources les plus diverses […] et les combine pour produire un flux séquentiel de plus de 2000 dessins. Le sens, inépuisable, naît des rapprochements inattendus entre ces visions hétéroclites qui bâtissent la somme des rêves, des idées et des représentations nées de l'aventure humaine. » (Présentation de l'éditeur)

L'application de la loi du 16 juillet 1949 depuis les années 2000

Quel est le rôle de la loi du 16 juillet 1949 et de la commission de surveillance des publications pour la jeunesse aujourd'hui ? Comment s'applique-t-elle aux éditeurs ? La loi a été modernisée dans sa formulation en 2011. Désormais, il n'est plus condamnable de « présenter sous un jour favorable la paresse » et « la lâcheté ». L'activité de la commission est principalement consultative : elle alerte les éditeurs, par écrit ou lors de séances orales, sur des livres ou numéros de magazines, repérés par elle ou signalés par des tiers, qui lui paraissent entrer en contradiction avec les termes de la loi. Ces recommandations, non contraignantes, peuvent consister, par exemple, à indiquer une mention d'âge sur la quatrième de couverture d'un livre. Contestée par certains (qui l'accusent d'être inutile ou liberticide), défendue par d'autres (éditeurs ou bibliothécaires qui considèrent qu'elle joue un rôle protecteur), elle continue à exercer, discrètement, un rôle dans l'autorégulation du secteur : « Les éditeurs sont en général suffisamment responsables pour ne pas proposer de titres litigieux dans des collections destinées à l'enfance ou à l'adolescence » (Jacqueline de Guillenschmidt, ancienne présidente la commission, en 1998).

« Les publications mentionnées à l'article 1er ne doivent comporter aucun contenu présentant un danger pour la jeunesse en raison de son caractère pornographique ou lorsqu'il est susceptible d'inciter à la discrimination ou à la haine contre une personne déterminée ou un groupe de personnes, aux atteintes à la dignité humaine, à l'usage, à la détention ou au trafic de stupéfiants ou de substances psychotropes, à la violence ou à tous actes qualifiés de crimes ou de délits ou de nature à nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral de l'enfance ou la jeunesse. » (Nouvelle rédaction de l'art.2 de la loi du 16 juillet 1949, modifié par la loi du 17 mai 2011)

Guillaume Guéraud. *Je mourrai pas gibier*. Rouergue, 2006 (doado noir).
Magasin – [8-CNLJF-49562]

Pour les titres de la collection doado (et doado noir), les éditions du Rouergue choisissent de s'affranchir de la loi du 16 juillet 1949, qui n'est pas mentionnée sur le livre.

« Pour ce premier titre de leur nouvelle collection de romans policiers pour adolescents, les éditions du Rouergue ont choisi de marquer fortement le choix d'un registre noir et violent. L'écriture "coup de poing" de Guillaume Guéraud […] trouve ici une remarquable efficacité pour saisir le lecteur dans la spirale tragique de la violence et de la haine. […] À destiner aux lecteurs endurcis, amateurs du genre. » (Françoise Ballanger, *La Revue des livres pour enfants*, 2006)

Antoine Dole. *Je reviens de mourir*. Éditions Sarbacane, 2007.
Magasin – [8-CNLJF-54659]

Comme pour la collection doado, les romans de la collection Exprim, destinée aux adolescents, ne font pas référence à la loi du 16 juillet 1949.

« Nous traitons absolument tous les sujets si l'histoire est forte et le style inventif. Certains de nos textes comme *Je reviens de mourir*, d'Antoine Dole, qui aborde les violences conjugales et la prostitution, sont très sombres. Mais je fais confiance à mes lecteurs pour conserver une distance. » (Tibo Bérard, directeur de la collection Exprim', dans *Le Parisien*, 27 novembre 2018)

Malin Lindroth. *Quand les trains passent*. Actes Sud junior, 2007 (D'une seule voix).
Magasin – [8-CNLJF-51671]

Une jeune fille raconte, des années plus tard, une scène de viol collectif à laquelle elle a assisté. La commission demande à l'éditeur d'apposer une mention d'âge (15 ans) sur la 4e de couverture des deux livres de cette collection.

« La commission a estimé que le climat général de ces ouvrages, d'une qualité littéraire et poétique indéniable, était susceptible de heurter la sensibilité d'un lectorat jeune, notamment en raison de passages empreints d'une certaine violence, de nature à générer un sentiment de malaise chez un lecteur non averti. » (Courrier adressé par la commission de surveillance à l'éditeur, 27 novembre 2007)

Catherine Zambon. *Kaïna-Marseille*. Actes sud junior, 2007 (D'une seule voix).
Magasin – [2008-55600]

Le périple et l'exil d'une jeune Africaine en France, à Marseille.

« Il ne s'agit pas de récits mais de monologues intérieurs […]. Et surtout, ces monologues sont des textes d'auteurs. Cela veut dire que chaque mot en a été pesé, qu'un écrivain a passé du temps de sa vie à faire advenir ce qui peut être partageable, universel, quel que soit l'âge. » (Jeanne Benameur et Claire David, directrices de la collection "D'une seule voix", François Martin et Thierry Magnier, éditeurs, dans *Le Monde des livres*, 20 décembre 2007)

Roald Dahl. *Coup de chance*. Gallimard, 2009.
Magasin – [2009-122554]

« Les rapports de force sont présentés sous un jour valorisant […] Le rapport à l'animal est également abordé sous forme cruelle et témoigne d'une violence gratuite. […] Aucun message à dimension humaine ne semble perceptible. » (Recommandations de la commission à l'éditeur, séance du 25 mai 2010, à propos de la nouvelle « Le cygne »)

Géraldine Alibeu. *La Mariguita et la soupe au Paradis*, Seuil jeunesse, 2003.
Magasin – [8-CNLJA-15522]

Ce livre fait l'objet d'un courrier adressé a posteriori par la commission de surveillance au Salon de Montreuil, qui l'avait inscrit dans sa sélection pour les prix « Baobab ».

« C'est un conte dans lequel une femme désespérée décidait de tuer son mari, parce qu'il joue toute la journée aux mikados. Mais elle se rend compte qu'elle s'ennuie sans lui, et finit par le rejoindre […] Ce qui nous avait étonnés, c'est tant le décalage de la réaction, dans le temps, qui démontre une incapacité à réagir dans l'actualité que le fait qu'on s'adresse alors à nous, en tant que Salon. » (Sylvie Vassallo, directrice du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil. Citée dans *Actualitté*, 28 novembre 2017)

Quand les éditeurs et les auteurs s'autocensurent

Mots grossiers, images inappropriées, violence : les témoignages des auteurs et des éditeurs pour la jeunesse montrent une volonté, partagée ou non entre ces deux acteurs, de ne pas choquer leurs jeunes lecteurs (ou leurs parents). Bien entendu, ce constat est à nuancer en fonction des époques, des maisons d'édition, des individus ou de l'âge des lecteurs concernés. Ainsi, on considère parfois que Fifi Brindacier serait moins connue en France que dans d'autres pays (Scandinavie, Russie ou Allemagne par exemple) en raison de la première traduction française qui gommait le caractère subversif de l'héroïne.

Cette pratique de l'autocensure est sans doute une conséquence de l'existence de la loi du 16 juillet 1949, cette loi conduisant auteurs et éditeurs à s'autoréguler. C'est aussi un révélateur des dangers dont on souhaite protéger les enfants (violence, sexe, mort, drogue…) et un indicateur du rôle de la littérature pour la jeunesse dans la transmission de valeurs. À partir de quand ces contraintes entrent-elles en conflit avec la liberté de création et le respect de l'œuvre ?

Astrid Lindgren. *Mademoiselle Brindacier*. Hachette, 1951.
Magasin – [16-Y2-11773]

Fifi Brindacier a deux nattes rousses, elle vit seule dans une grande maison, son énergie et sa force sont hors du commun. Dans cette première version française, largement amendée, elle soulève un poney, plutôt qu'un cheval, ce qui est jugé plus réaliste.

« Mon expérience a montré qu'Hachette considère avant tout les livres non pas comme de la littérature mais comme des manuels d'éducation. Etant donné cette attitude, je demande à récupérer les droits de publication de *Fifi Brindacier*, pour placer mon héroïne dans une maison d'édition qui respecte la littérature enfantine et les droits d'auteur. La seule alternative serait que vous publiiez une édition tout à fait fidèle à l'original. » (Astrid Lindgren, courrier aux éditions Hachette, 1993)

Astrid Lindgren. *Fifi Brindacier*. Nouvelle traduction par Alain Gnaedig, avec les illustrations de la version d'origine suédoise dues à Ingrid Vang Nyman. Hachette, 2007.
Magasin – [8-CNLJ-4498]

« Pour des raisons propres à cette époque, Hachette, après la Guerre, rassembla la matière des trois volumes suédois en deux volumes français. Ces dernières années, des critiques s'étaient élevées au sujet du texte français "reçu". On lui reprochait quelques libertés par rapport au texte suédois, des atténuations, un ton un peu trop sage et policé, peut-être. [...] L'éditeur est heureux, pour répondre à ces exigences, de présenter ici une traduction entièrement nouvelle. » (Préface à la nouvelle édition de 1995)

Guillaume Guéraud. *Cité Nique-le-ciel*. Rouergue, 1998.
Magasin – [8-CNLJF-10053]

« Mon premier texte *Cité Nique-le-Ciel* […] avait été refusé par tous les éditeurs jeunesse, à cause de son langage, de sa violence et de sa noirceur. Les Editions Nathan m'avaient clairement dit : "C'est très bien, mais on ne peut pas éditer un texte pareil. Mais si vous écrivez des choses plus gentilles, pensez à nous les envoyer..." » (Guillaume Guéraud, dans *Parole*, Institut suisse Jeunesse et Médias, 2008)

Béatrice Alemagna. *Karl Ibou*. Autrement jeunesse, 2008.
Magasin – [CNLJG-1727]

« J'ai fait [ce livre] directement avec un éditeur japonais. Sur une image, j'avais dessiné en premier plan une femme qui s'allumait une cigarette. Ils m'ont aussitôt demandé de remplacer cette image car la cigarette est très mal considérée par le public japonais. Donc j'ai substitué la cigarette par un cornet de glace. J'ignore tout des codes culturels de ce pays, alors je ne pouvais rien dire.» (Béatrice Alemagna, dans *Parole*, Institut suisse Jeunesse et Médias, 2008)

Dominique de Saint-Mars, Serge Bloch. *Max et Lili : Lili se fait piéger sur Internet.* Calligram, 2006.
Magasin – [2015-213668]

« Quand nous avons publié *Lili se fait piéger sur Internet* où nos deux héros tombent sur une image choquante nous avons beaucoup hésité. Fallait-il montrer ou pas cette image? […] nous avons décidé de la laisser. Nous avons eu une lettre d'une bibliothécaire [...] "Nous achetons Max et Lili les yeux fermés... mais maintenant nous ferons attention et ce titre ne sera pas dans notre bibliothèque." [...] Nous avons décidé de supprimer cette image. » (Pascale Gallimard, éditrice de la série *Max et Lili*)

Marie-Aude Murail. « L'espionne déclone », *J'aime lire*. Bayard, 2003.
Magasin – [PJ JAI]

« Souvent, la censure porte sur le vocabulaire. Je sais que Bayard ne veut pas de "gros mots" par peur des réactions des parents. Par exemple, […] on m'a fait savoir que des parents avaient écrit pour protester contre le jeu de mots (décloner, déconner...) et contre l'image de la mère (la "mauvaise mère" qui gifle). » (Marie-Aude Murail, dans *Ethnologie française*, 2006)

Delphine Perret. *Une super histoire de cow-boy*. Les fourmis rouges, 2018.
Magasin – [2018-158509]

Lauréat du prix Enfantaisie 2019, décerné par un jury de 3500 enfants.

« Delphine Perret mouche les tristes figures qui javellisent les pages de l'édition jeunesse. Et surtout, elle nous fait bien rire par ses trouvailles loufoques, en plein dans le mille ». (Marine Landrot, *Télérama*, 2018)

Des ABCD de l'égalité à Tous à poil !

En février 2014, invité du Grand Jury RTL-Le Monde sur LCI, Jean-François Copé dénonce la recommandation d'un livre intitulé *Tous à poil !* par le ministère de l'Éducation nationale. En réalité, ce livre n'a jamais figuré sur les listes officielles, mais sur une bibliographie réalisée par une association ardéchoise de promotion de la lecture. Défenseurs et détracteurs du livre s'opposent dans les médias. On a rarement autant parlé d'un album pour enfants… D'autres albums, traitant de l'égalité entre les sexes ou d'homoparentalité sont également pointés du doigt.

Des mouvements comme le « Printemps français » appellent leurs sympathisants à demander à leur maire le retrait de ces livres des écoles et des bibliothèques. En février 2014, le blog du « Salon beige » relaye une liste « des ouvrages, présentés comme étant des livres pour l'égalité, mais destinés en fait à banaliser les actes contre-nature et le changement de sexe ». Ces démarches s'inscrivent dans une contestation plus large autour de la loi sur le mariage pour tous et de la mise en place des « ABCD de l'égalité », qui donnent lieu à de multiples rumeurs autour de l'enseignement d'une supposée « théorie du genre » à l'école.

Christian Bruel, Anne Bozellec. *Les chatouilles*. Thierry Magnier, 2012.
Magasin – [8-CNLJ-13106]

Publié pour la première fois en 1981 aux éditions du Sourire qui mord.

« Nous n'avons pas besoin de remplacer les livres genrés par des livres ridicules comme *Papa porte une robe*, ou *Les chatouilles*. Il y a des repères qui existent, masculin, féminin, c'est quelque chose de très important. Sinon les enfants vont être perdus, ils ne vont pas réussir à se construire. Le rôle de l'école n'est pas de travailler sur les mentalités. » (Olivier Vial, Président de l'UNI, sur Slate.fr, février 2014)

Thierry Lenain ; Delphine Durand
Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi ? Nathan, collection premiers romans, 1998.
Magasin – [8-CNLJF-28204]

« Comme Thierry Lenain a deux filles, il écrit des histoires qui défendent les filles. Mais il espère que les garçons les liront aussi. Parce que lorsque les Avec-zizi feront un peu moins leurs malins, à croire qu'ils sont les plus forts, ça ira mieux pour tout le monde (même pour eux). Thierry en est certain... » (Présentation de l'auteur dans *Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi* ?)

Alice Brière-Haquet, Lionel Larchevêque
La Princesse qui n'aimait pas les princes, Actes sud junior, 2010.
Magasin – [8-CNLJ-3209]

En mars 2014, une sortie scolaire pour assister à la pièce de théâtre adaptée de ce roman est annulée à la demande de la municipalité UMP du Perreux-sur-Marne.

« Il y a des choses qui interrogent. Certaines thématiques n'entrent pas dans notre contenu pédagogique. » (Philippe Butet, responsable des services scolaires et périscolaires, dans *Le Parisien*, mars 2014)

Piotr Barsony, Bumcello

Papa porte une robe. Seuil, 2004.
Magasin – [FOL-CNLJA-9693]

"[Ce livre est] sorti en 2004, aujourd'hui épuisé et absent des librairies. Il renaît dans la bouche de ces contempteurs comme un brûlot satanique faisant l'apologie de l'homosexualité et de la transsexualité. Aucun journaliste, aucun politique ne l'a lu. Ils n'en connaissent que le titre, slogan à tous leurs fantasmes. » (Piotr Barsony, dans *Libération*, février 2014)

Muriel Douru
Dis… mamans. Editions gaies et lesbiennes, 2003
Magasin – [8-CNLJA-20123]

« Outre l'abandon de l'ABCD de l'égalité, nous attendons du gouvernement qu'il interdise fermement d'aborder les problématiques de genre et d'orientation sexuelle à l'école primaire : ils n'y ont pas leur place. Des livres comme *Histoire du petit garçon qui était une petite fille, Dis… mamans, J'ai deux papas qui s'aiment, Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi*, par exemple, n'ont rien à faire en classes primaires.» (Jérôme Brunet, porte-parole de la Manif pour tous, juin 2014)

Béatrice Boutignon
Tango a deux papas, et pourquoi pas ? Le Baron perché, 2010.
Magasin – [2010-61430]

Inspiré de l'histoire vraie d'un couple de manchots mâles au zoo de New-York en 1998

« À la bibliothèque municipale du Chesnay (Yvelines), sous la pression du Printemps français, le livre *Tango a deux papas* a changé de rayon. L'ouvrage est désormais chez les adultes. Suffisamment en hauteur pour qu'aucun enfant ne puisse l'attraper. Sur BFMTV, le maire UMP de la commune, Philippe Brillaut, s'est félicité de ce compromis. » (Nolwenn Le Blevennec. *L'Obs*, février 2014)

Marc Daniau ; Claire Franek
Tous à poil ! Rouergue, 2011.
Magasin – [8-CNLJ-8088]

« Quand j'ai vu ça, mon sang n'a fait qu'un tour […] On ne sait pas s'il faut sourire, mais comme c'est nos enfants, on n'a pas envie de sourire. […] À poil la maîtresse...vous voyez, c'est bien pour l'autorité des professeurs ! […] Le rôle des responsables de l'UMP, c'est de dire ça suffit. » (Jean-François Copé, Président de l'UMP, LCI, 9 février 2014)

« […]. [Jean-François Copé] pense ainsi que montrer à un enfant un chef d'entreprise nu nuira à l'autorité de celui-ci, que voir des gens nus, toutes conditions confondues car débarrassés de leur habillement social, alimenterait la lutte des classes. […] Monsieur Copé [..] Cessez d'effrayer les enfants et leur parents, ne vous immiscez pas dans leur vie de famille, dans leur intimité : cela ne vous regarde pas. » (Thierry Magnier, éditeur, dans *L'Humanité*, 27 février 2014)

Polémiques sur les réseaux sociaux

Aujourd'hui, le lieu des polémiques s'est en partie déplacé des média traditionnels vers les réseaux sociaux où les controverses, plus ou moins durables, trouvent une caisse de résonance parfois inattendue. Sur facebook ou twitter, les livres pour enfants sont régulièrement ciblés, par des parents en colère, des «influenceurs » ou des groupes constitués. Au-delà des critiques plus ou moins acerbes, certains n'hésitent pas à interpeller bibliothécaires, libraires, éditeurs ou auteurs, pour contester le contenu, demander des modifications, voire le retrait du livre incriminé. *On a chopé la puberté*, publié par les éditions Milan à 5 000 exemplaires, a ainsi fait l'objet d'une pétition qui a recueilli en deux jours plus de 140 000 signatures pour demander le retrait de ce livre « sexiste et dégradant ». Cette contestation inédite a conduit l'éditeur à arrêter la commercialisation du livre, et l'illustratrice à mettre un terme à la série des Pipelettes, publiée dans le journal Julie, dont la bande dessinée était dérivée. À la suite du mouvement #MeToo, le sexisme devient un enjeu majeur dans le livre pour enfants, et cristallise les critiques, plus encore que la violence ou le racisme qui restent des sujets sensibles. .

Laure Daussy
« La gauche cible la littérature pour enfants », *Charlie hebdo*, 5 décembre 2018.
Magasin – [GR FOL-LC2-7314]

« Avant, la censure venait de l'extrême-droite, puis de la droite avec la Manif pour tous, et maintenant, c'est de la gauche bien-pensante. » (Marie-Aude Murail dans *Charlie hebdo*, 5 décembre 2018)

Blaise Cendrars
Petits contes nègres pour les enfants des blancs. Bibliothèque nationale de France ; Albin Michel, 2016.

« Le conte négrophobe pour enfants remis en vente. Les époques passent mais le racisme lui perdure ! [...] C'est comme ça en France que l'on inocule à des enfants la #negrophobie. #Neurocolonisation. » (Decolonial news (page Facebook), 29 avril 2018)

« Nous nous sommes interrogés sur ce titre, bien sûr, mais le terme "nègre" se range ici dans l'esprit de fierté et d'admiration qui est celui de la négritude et qui était déjà magnifié dans les années 1920 dans des revues et des anthologies. De plus, on ne réécrit pas un titre. » (*Lucette Savier, éditrice, dans Actualitté, 2 mai 2018*)

Stéphanie Ledu
Les Gaulois (Mes p'tits docs. Histoire). Ill. Cléo Germain. Milan, 2014.
Magasin – [2015-3143]

« "Il est où, le corps de la personne sans tête ?" Mon petit dernier est très affecté par ces images vues dans un P'tit Doc Histoire sur les Gaulois, une collection destinée selon l'éditeur Milan Jeunesse "aux plus petits". […] Merci de faire circuler pour que l'éditeur […] soit plus attentif à ce genre de problèmes. » (Tobie Langel, message posté sur Facebook, 27 février 2019)

Michel Cymes
Quand ça va, quand ça va pas : leur corps expliqué aux enfants (et aux parents!). , Ill. Laure Monloubou Éditions Clochette, 2017.

Une pétition en ligne demande aux auteurs de corriger leur livre et recueille 11 951 signatures.

« Nous observons que la page des explications pour les zizis fait 11 lignes alors que la page des zézettes fait 5 lignes, un sous-produit en quelque sorte. […] Nous vous prions de bien vouloir amender votre document au plus tôt pour qu'enfin les petites filles y soient à égalité avec les petits garçons. » (« Des parents et des adultes en colère », change.org, 2017)

Vincent Cuvellier
La Guerre des bisous. Ill. Suzanne Arhex. Gallimard jeunesse-Giboulées, 2014.
Magasin – [2014-256036]

« On a lu ce livre avec mon fils à la médiathèque et il est super problématique ; Je tiens pas particulièrement à lancer un nouveau *shitstorm*, je vais écrire à la médiathèque et à l'éditeur pour tenter une discussion, je vous dirai comment ça se passe. » (Emma, blogueuse, sur twitter, 18 novembre 2018)

« Emma m'a attaqué nominalement, et a mis en cause mon travail, [...], m'accusant de propager la culture du viol, et à demi-mot de racisme. Moi, j'ai pas la mentalité d'un lapin d'élevage. On m'attaque, je me défends. [...] Je réfléchis éventuellement à une association de défense des auteurs et éditeurs victimes de *bashing* ou de censure. » (Vincent Cuvellier, écrivain, sur Facebook, 19 décembre 2018)

Anne Guillard
On a chopé la puberté. Milan, 2018 (dessin de la couverture)
Magasin – [2018-29992]

« Victoire! Les éditions Milan ne réimprimeront pas le livre! Vendredi matin nous avons été nombreux à trouver sur la page facebook *The Nasty Uterus* des photos tirées du livre *On a chopé la puberté* paru aux éditions Milan. Son contenu a profondément choqué : 148 000 d'entre vous ont signé cette pétition en moins de 48 heures. » (Mathilde Blondel, change.org, 4 mars 2018)

« Vous avez le droit de trouver ce livre idiot, ringard ou inapproprié… Mais si vous réclamez qu'on fasse disparaître un ouvrage parce que vous n'en approuvez pas le contenu, alors c'est vous qui vivez au Moyen Âge. […] C'est bien d'avoir à cœur de préserver l'âme de nos petites filles contre les livres dangereux. Et comme vous êtes des adultes vigilants, vous n'oublierez pas non plus de les mettre en garde contre les dangers des réseaux sociaux et des lynchages collectifs. » (Anne Guillard, 6 mars 2018)

Autour du monde

Au-delà du cas français, quels sont les livres pour enfants qui suscitent des polémiques dans le monde aujourd'hui, et pour quels motifs ? Certains livres s'invitent dans le débat politique, comme la version brésilienne du *Guide du zizi sexuel* de Zep et Hélène Bruller, dénoncé comme faisant partie d'un « kit gay » à destination des écoliers par Jair Bolsonaro, alors candidat à l'élection présidentielle brésilienne. Les contes de fées sont parfois accusés de perpétuer des stéréotypes sexistes et les classiques pour la jeunesse d'utiliser un vocabulaire inapproprié ou à connotation raciste (par exemple, *Les aventures d'Huckleberry Finn*). *Tintin au Congo* a notamment fait l'objet d'un procès pour racisme en Belgique (2007-2012). Aux États-Unis, l'association des bibliothécaires célèbre chaque année, lors de la « Banned books week », la liberté d'expression et la liberté de lire. Une liberté à défendre, à une époque où l'un des livres les plus populaires auprès des jeunes lecteurs, Harry Potter, a été plusieurs fois jeté au bûcher par des prêtres traditionnalistes, à Alamagordo au Nouveau-Mexique en 2001, puis de nouveau à Gdansk en 2019.

Words have power : Read a banned book [Les mots ont du pouvoir : lisez un livre censuré], affiche pour la « Banned books week » 2017

Cette manifestation de promotion de la lecture et de la liberté d'expression est organisée chaque année depuis 1982 par l'association des bibliothécaires américains.

Alex Gino
George. L'Ecole des loisirs, 2017.
Magasin – [2017-26163]

N°1 du top 11 des livres les plus censurés aux en 2018 aux Etats-Unis, selon l'American Library Association

« […] Sage élève de CM1 dans une lointaine banlieue de New York […] George, au fond de lui, en secret, est aussi Mélissa. […] Pas une once de voyeurisme mais une fine, joyeuse et transfiguratrice complicité avec ce héros courageux. Magnifique et bouleversant. »

Coup de cœur de la *Revue des livres pour enfants*, Sélection annuelle 2017

Thierry Dedieu
Yakouba. Seuil, 1994.
Magasin – [FOL-CNLJA-5201]

« Mon livre *Yakouba* devait être traduit aux U.S.A., mais on m'a demandé si l'histoire était directement inspirée du folklore africain ou bien si j'étais noir ; comme la réponse était négative dans les deux cas, ils ont estimé que je n'étais pas "légitime" pour écrire une telle histoire. » (Thierry Dedieu, dans *Parole*, Institut suisse Jeunesse et Médias, 2008)

Hélène Bruller ; Zep
Aparelho sexual e Cia. Companhia das Letras, 2007.

Version brésilienne du *Guide du zizi sexuel*, dénoncé par Jair Bolsonaro à la télévision brésilienne et sur sa chaine youtube.

« Il y a eu le 9e séminaire LGBT pour enfants. Et dans ce séminaire ils ont discuté de comment combattre l'homophobie. Ils voulaient développer un éventuel "kit gay". Et dans ce fameux kit, il y aurait ce livre. Eloignez vos enfants de l'écran… Ce livre est dans nos bibliothèques et nos écoles publiques ! » (Jair Bolsonaro, candidat à l'élection présidentielle brésilienne, invité du journal télévisé, El Globo, 28 août 2018)

Neringa Dangvydė
Gintarinė širdis, 2015.
Ce recueil de contes mettant en scène, notamment, des personnages homosexuels, fait l'objet d'une vive polémique en Lituanie, où il a été retiré de la vente au nom de la loi de protection des mineurs et fait l'objet d'une bataille judiciaire. Une nouvelle édition est publiée en 2015 par quatre associations.

Xavier Deneux
Caperucita Roja. Combel Editorial, 2015.

Version espagnole du *Petit chaperon rouge*, initialement publié en France par les éditions Milan.
En avril 2019, l'école Taber de Barcelone décide de retirer de sa bibliothèque 200 livres jugés "toxiques", parmi lesquels des versions du Petit chaperon rouge ou de la Belle au bois dormant.

« La société évolue et est plus sensible à la question du genre. Dans la petite enfance, les enfants sont des éponges et absorbent tout ce qui les entoure […]. Ces ouvrages livrent un message sur qui peut exercer la violence et contre qui. » (Anna Tutzo, mère de famille soutenant le projet dans *El País*, 11 avril 2019)

Ottfried Preussler
Die kleine Hexe. Tienemann, 2013.
Magasin – [8-CNLJI-1492]

En 2013, l'éditeur Thienemann annonce une nouvelle édition de ce classique pour la jeunesse publié en 1957, dans laquelle le mot "nègre" est supprimé, suscitant une vive polémique en Allemagne.

« Les œuvres doivent être acceptées telles qu'elles ont été créées. Sinon, nous pourrons jeter un jour une grande partie de la littérature mondiale ou même l'Ancien testament. » (Josef Kraus, président de la fédération des enseignants allemands, dans *Libération*, 19 janvier 2013)

« Je suis café au lait, et je trouve ignoble l'idée selon laquelle le mot nègre devrait rester dans les livres. Vous ne pouvez pas imaginer ce que je ressens quand je dois entendre ou lire ce mot. » (Ishema Kane, 9 ans ½, lettre adressée au journal *Die Zeit,* janvier 2013)

Le Phénix renaissant de ses cendres [estampe], [1795-1799]

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69556515.item

Le 31 mars 2019, à Gdansk en Pologne, des prêtres mettent le feu à des exemplaires d'*Harry Potter* et de *Twilight*, ainsi qu'à d'autres livres et objets associés à la magie.

«Avoir brûlé les livres et d'autres objets a été un acte malheureux.» (Rafal Jarosiewicz, sur la page Facebook de la fondation «SMS des cieux», 3 avril 2019)

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

La bibliographie qui suit propose une sélection de titres sur la censure, la loi du 16 juillet 1949 et le contrôle des lectures, afin d'approfondir le propos de l'exposition. Après des ouvrages d'histoire du livre traitant des généralités sur le sujet dans certains de leurs articles ou chapitres de la censure et des généralités sur le sujet, on trouvera des références portant sur les discours sur la censure des livres pour enfants replacées dans une perspective historique : Au temps de l'abbé Bethléem et de la Revue des lectures (1904-1945) ; La loi de juillet 1949 sur les publications destinées à l'enfance et à la jeunesse, et ses suites (1949-1968) ; Entre libération et crispations morales (1970-1980) ;Et aujourd'hui ? Débats de société autour des livres pour enfants. Des articles de presse et des sites internet complètent la bibliographie.

Approche générale de la censure

Histoire de la censure en France

Joubert, Bernard
Dictionnaire des livres et journaux interdits : par arrêtés ministériels de 1949 à nos jours. Paris : Electre-Éd. du Cercle de la librairie, 2011. 1277 p.
Salle E – [Histoire du livre et bibliothéconomie 070.509 4404 JOUB d]
Magasin – [8-CNLJ-5886]

Poulain, Martine
« La censure » in : *L'édition française depuis 1945*. Fouché, Pascal (dir.). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1998, pp. 554-593
Salle I – [Livres de référence - 070 EDI e]

Ory, Pascal (dir.)
La censure en France à l'ère démocratique, 1848-...; textes de Robert Abirached, Laurence Bertrand Dorléac, Jérôme Bourdon... [et al.]. Bruxelles ; Paris : Éd. Complexe, 1997. 357 p. (Histoire culturelle)
Salle J – [Histoire, archéologie 944.06/306.4 ORY c]
Magasin – [CNLJR-1054]

Enjeux de la censure

Dury, Maxime
La censure : la prédication silencieuse. Paris : Publisud, 1995. 325 p. (Courants universels. Histoire)
Magasin – [CNLJR-1717]

Rapport à la censure

Africultures : Objets sous séquestre : Cultures et autocensure, n°105, janvier 2017.
Salle I – [Périodique - CNLJ Pa AFR]

Todorov, Tzvetan
« Censure et liberté d'expression »,in *L'homme dépaysé.* Paris : Éd. du Seuil, 1996. (L'histoire immédiate) pp. 147-167.
Magasin – [16-R-40578]

Discours sur la censure en littérature de jeunesse

PARTIE I : Au temps de l'abbé Bethléem et de la Revue des lectures (1904-1945).

Mollier, Jean-Yves
La mise au pas des écrivains : l'impossible mission de l'abbé Bethléem au XXe siècle. Paris : Fayard, 2014. 510 p.
Salle E – [Histoire du livre et bibliothéconomie - 070.509 4404 MOLL m]

PARTIE II : La loi de juillet 1949 sur les publications destinées à l'enfance et à la jeunesse, et ses suites (1949-1968)

Crépin, Thierry
"Haro sur le gangster !" : la moralisation de la presse enfantine, 1934-1954. Paris : CNRS éd., 2001. 493 p.
Salle I – [Livres de référence - 808.175 CRE h]

Crépin, Thierry ; Groensteen, Thierry (coord.)
On tue à chaque page ! La loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Paris : Éd. du Temps ; Angoulême : Musée de la bande dessinée, 1999. 253 p.
Salle I – [Livres de référence - 808.175 CRE o]

Dossier : « 49-956 ou la démoralisation de la jeunesse : les 50 ans de la loi du 16 juillet 1949 ». pp. 14-45 in *Neuvième art, les cahiers de la bande dessinée*, n°4, janvier 1999
Salle I – [Périodique – Pa NEU]

Le sort des comics américains (Marvel)

Psychovision. Cinéma de genre et bis.
Marvel 14 : Les Super-héros Contre La Censure [en ligne] Disponible sur :
https://www.psychovision.net/films/sorties-dvd/1330-marvel-14-les-super-heros-contre-la-censure
(consulté le 01.04.2019)

PARTIE III : Entre libération et crispations morales (1970-1980)

La révolution éditoriale de « Mai 68 »

« Ces livres d'enfants qui ne plaisent pas aux parents… » » In *La Revue des livres pour enfants*, n° 78, mai 1981, pp. 2-4

Nières-Chevrel, Isabelle
« Didactisme et censure dans la littérature enfantine » In : *La Pensée*. 162, avril 1972.
p. 44-53: « Dans les livres qu'ils écrivent, fabriquent et achètent pour leurs enfants, les adultes révèlent leur représentation de l'enfant et de ses besoins, les valeurs qu'ils souhaitent lui transmettre et lui faire partager, l'idéal social et politique qu'ils lui demandent de prendre en charge. La littérature enfantine renvoie aux aspirations de ceux qui la produisent. »

Nières-Chevrel, Isabelle
« François Ruy-Vidal et la révolution de l'album pour enfants dans les années 1970 » In *L'Image pour enfants : pratiques, normes, discours (France et Pays francophones, XVIe-XXe siècles)*. La Licorne, 2003

Pavard, Bibia
Les éditions Des femmes : histoire des premières années, 1972-1979 ; préface de Jean-François Sirinelli. Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2005. 229 p. (Inter-national)
Salle E – [Histoire du livre et bibliothéconomie 070.509 4404 PAVA e]

Perrin, Dominique ; Mercier-Faivre, Anne-Marie (dir.)
Christian Bruel, auteur-éditeur, une politique de l'album : du Sourire qui mord à Être éditions, 1976-2011 ; textes de Caroline Hoinville, Dominique Perrin, Anne-Marie Mercier-Faivre, et al. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2014. 299 p.
Salle I – [Livre de référence - 808.9 BRU c]

Censure en bibliothèque

Kuhlmann, Marie ; Kuntzmann, Nelly ; Bellour, Hélène
Censure et bibliothèques au XXe siècle. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1989. 349 p. (Bibliothèques)
Salle I – [Livres de référence - 020 KUH c]

Polastron, Lucien Xavier
Livres en feu : histoire de la destruction sans fin des bibliothèques. Paris : Gallimard, 2009. 543 p. (Folio. Essais; 519)
Salle E – [Histoire du livre et bibliothéconomie 002.32 POLA l]

PARTIE IV : Et aujourd'hui ? Débats de société autour des livres pour enfants

Censure éditoriale et autocensure

Lecture jeunesse : (Auto)censure , n°155, septembre 2015 [en ligne] Disponible sur : http://www.lecturejeunesse.org/livre/autocensure-n155-septembre-2015/ (consulté le 14.05.2019)

Débats de société et livres pour enfants

Soulé, Véronique
« Censure et débats » in *Bibliothèques, enfance et jeunesse*. Cercle de la librairie, 2015. pp.165-169
Salle I – [Livres de référence - 306.5 LEG b]

Lévêque Mathilde
"On a chopé la censure?," in *Le Magasin des enfants*, 18 mars 2018.
https://magasindesenfants.hypotheses.org/6451

Cette bibliographie est disponible également en ligne sur le site internet de la BnF http://bnf.fr et celui du CNLJ : http://cnlj.bnf.fr/

Vous pouvez nous suivre sur :


https://twitter.com/labnf


https://www.facebook.com/bibliothequebnf/



http://blog.bnf.fr/lecteurs/

Bibliothèque nationale de France – Site François Mitterrand
Quai François-Mauriac,
75706 Paris Cedex 13
Téléphone : 33(0)1 53 79 59 59
http://www.bnf.fr